

Mise à disposition individuelle

Concerne des personnes en situation de handicap accueillies en ESAT.

Permet de répondre à un besoin en termes de compétences :

- Afin de pourvoir un poste identifié
- Pour déterminer les activités pouvant constituer un poste à disposition

3 étapes

→ PREPARATION :

- L'ESAT Hors les Murs vous aide dans l'identification des tâches pouvant faire l'objet d'une mise à disposition individuelle et à la réalisation de la fiche correspondante.
- L'ESAT Hors les Murs identifie la personne disposant des compétences requises et accompagne son intégration :
 - Présentation de la personne
 - Présentation du poste de travail
 - Accompagnement du tuteur
 - Sensibilisation des équipes au handicap.

→ ACCOMPAGNEMENT :

- L'ESAT Hors les Murs propose, dans le cadre d'un contrat de mise à disposition individuelle, un accompagnement de proximité par un chargé d'insertion de l'ESAT, favorisant la réussite du projet d'intégration. Il est le lien entre l'entreprise et la personne mise à disposition, qui reste usager de l'ESAT.
- Evaluations régulières des compétences acquises. Ces évaluations permettent l'identification des besoins éventuels en formation.
- Durée de mise à disposition : 1 an, renouvelable une fois.

→ SUIVI :

- Objectif = favoriser à terme l'intégration pérenne de la personne au titre d'un contrat de droit commun.
- Ce suivi vise à sécuriser le parcours professionnel de la personne recrutée au sein de l'entreprise.

Avantages

- Disposer des compétences dont l'entreprise a besoin
- Bénéficier d'une aide personnalisée
- Être sécurisé dans le parcours d'intégration
- Répondre partiellement à l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap.

Des intégrations réussies

- STMICROELECTRONICS : logisticien
- BP ENVIRONNEMENT : câbleur-électricien
- MSA : agent administratif
- PEUGEOT : agent d'entretien
- BRICOMAN : conseiller de vente

